

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 242f08

Tel : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La Commission institutionnelle du Congrès prépare des missions en Lettonie et en Belgique et examine les situations de la Grèce et de la Turquie

Strasbourg, 04.04.2008 – La Commission institutionnelle du Congrès se réunira à Strasbourg le 7 avril afin d'examiner, entre autres points, la situation de la démocratie régionale en Grèce, la démocratie locale et régionale en Turquie et le projet révisé de Charte européenne de la démocratie régionale.

Dans son rapport sur la démocratie régionale en Grèce, Jean-Claude van Cauwenberghe (Belgique, SOC) souligne qu'une réforme de l'échelon régional est nécessaire, dans l'objectif de démocratiser les régions, parallèlement à une réforme institutionnelle visant à développer l'autonomie régionale. Selon lui, il ne devrait y avoir en Grèce que deux niveaux d'autorités territoriales : des municipalités fortes (mais moins nombreuses) et des régions fortes – d'où la nécessité d'intégrer un niveau intermédiaire tel que celui des préfectures. Le rapport indique en outre qu'il faudra, si l'on veut que le « régionalisme » puisse progresser en Grèce, que les autorités centrales cessent de se considérer comme ayant un rôle de « supervision ».

La Commission institutionnelle examinera la préparation de deux missions d'information : l'une en Lettonie, prévue pour la mi-avril sous la direction de Jean-Claude Frécon (France, SOC), l'autre en Belgique, qui doit être conduite en mai par Anders Knape (Suède, PPE/DC). Ces deux missions seront organisées conformément aux décisions du Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux. Les rapporteurs Anders Knape et Hans Ulrich Stöckling (Suisse, GILD) présenteront par ailleurs à la Commission la première mission menée en Turquie en vue de l'élaboration d'un rapport de suivi, qui s'est déroulée du 25 au 27 février.

En outre, la Commission examinera le projet révisé de Charte européenne de la démocratie régionale, qui sera présenté par Jean-Claude van Cauwenberghe, et un rapport sur les politiques régionales de finances publiques en Europe (Karsten Behr, Allemagne, PPE/DC). La Commission travaille également à d'autres rapports, sur les relations institutionnelles entre l'organe exécutif et l'organe administratif au niveau local (Pascal Mangin, France, PPE/DC) et sur l'incorporation de la Charte européenne de l'autonomie locale dans la législation et la jurisprudence nationales des Etats signataires (Christopher Newbury, Royaume-Uni, PPE/DC).

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès : Halvdan Skard (Norvège, SOC), Président de la Chambre des régions : Yavuz Milden (Turquie, PPE/DC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)
Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)